

# **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU DU BASSIN VERSANT OISE-ARONDE**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE PLÉNIERE de la COMMISSION LOCALE de l'EAU du 29 juin 2016**

Lieu : salle polyvalente de Saint-Sauveur

*Siège de la Commission Locale de l'Eau*  
**Syndicat Mixte Oise-Aronde**  
Place de l'Hôtel de ville  
BP 10007  
60 321 COMPIEGNE Cedex

M. Marini remercie les participants ainsi que M. Jean-Claude GRANIER, Maire de Saint-Sauveur, pour son accueil et ouvre la séance :

<b>Etablissement</b>	<b>Représentant(e)</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Absent(e) excusé(e)</b>	<b>Représenté(e) par/Pouvoir à</b>
<b>Région Hauts-de-France</b>	Mme Stéphanie FONTAINE		X	
<b>Conseil Départemental de l'Oise</b>	M. Jean DESESSART		X	
<b>Commune de Compiègne</b>	M. Philippe MARINI	X		
<b>Commune de Pierrefonds</b>	Mme. Michèle BOURBIER	X		
<b>Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Aronde (SIAVA)</b>	M. Bruno LEDRAPPIER	X		
<b>Syndicat Mixte des Marais de Sacy</b>	M. Raoul CUGNIERE	X		
<b>EPTB Oise-Aisne</b>	M. Christophe DIETRICH		X	
<b>Parc Naturel Régional Oise-Pays de France</b>	M. Emmanuel RAMBURE LAMBERT		X	
<b>Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)</b>	Mme Arielle FRANCOIS		X	
<b>Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)</b>	M. Éric BERTRAND	X		
<b>Agglomération de la Région de Compiègne (ARC)</b>	M. Jean-Noël GUESNIER	X		
<b>Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)</b>	M. Didier LEDENT	X		
<b>Communauté de Communes du Plateau Picard (CCPP)</b>	M. Hubert DOISY	X		
<b>Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)</b>	M. Jean-Pierre VRANCKEN	X		
<b>Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS)</b>	M. Daniel FORGET		X	
<b>Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)</b>	M. Stanislas BARTHÉLÉMY	X		
<b>Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE)</b>	Mme. Françoise COUBARD	X		
<b>Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)</b>	M. Alain COULLARÉ	X		
<b>Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH)</b>	M. Michel BABOEUF		X	
<b>Chambre d'Agriculture de l'Oise</b>	M. Christophe THIEBAUT	X		
<b>Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI)</b>	M. Philippe TETART		X	
<b>Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA)</b>	M. Jean JOPEK	X		
<b>Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)</b>	M. Claude BLONDEL	X		
<b>Lyonnaise des Eaux</b>	M. Franck BERNET		X	
<b>SAUR</b>	M. Laurent FELIX		X	
<b>Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF)</b>	M. Guillaume MARÉCHAL			

Université Technologique de Compiègne (UTC)	Mme. Nassima VOYNEAU		X	
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	Mme .Morgane WARAU	X		
Association Compiègne Ecologie	M. Frédéric PYSSON		X	
Le Préfet Coordonnateur de Bassin ou son représentant	M. Jean DAUBIGNY		X	
Le Préfet de l'Oise ou son représentant	M. Dominique De PAOLI		X	
Le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) ou son représentant	Mme. Marie-Anne BERNE	X		
Le responsable de la Délégation Inter-Services de l'Eau et de la Nature (DISEN) ou son représentant	M. Thomas LANDORIQUE	X		
Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou son représentant	M. Jean-Paul VORBECK	X		
Le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS)	M. Benjamin VIN		X	
Le Directeur Régional et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile de France (DRIEE) ou son représentant	M. Josué FORBAN		X	
Le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou son représentant	Mme. Sophie TUAUX		X	
Le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) ou son représentant	M. Nicolas HILT	X		
<b>Total membres présents ou représentés</b>		<b>20</b>		

Suite à l'appel, 20 membres sont présents ou représentés pour un total de 38. Le quorum est atteint.

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente du 10 décembre 2015**

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

- **Etat d'avancement de la phase 1 concernant la révision du SAGE**

**Mme HERNANDEZ** rappelle l'historique relatif à la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde. Mme HERNANDEZ précise que le bureau d'études SAFEGE a été missionné pour réaliser cette étude. La révision du SAGE permettra de répondre aux nouvelles exigences règlementaires, et de garder une dynamique de terrain tout en assurant une efficacité des actions à engager. Après avoir présenté les grandes étapes de la révision, Mme HERNANDEZ rappelle que cette présentation fait l'état du travail accompli par le bureau d'études jusqu'à ce jour. Une note de cadrage a été adressée à l'ensemble des membres de la CLE reprenant les différents points abordés. Mme HERNANDEZ donne la parole à Mme AMOROSO, ingénieure de projet (SAFEGE) en charge de la révision.

**Mme AMOROSO** rappelle que la première étape de la révision consiste à actualiser l'état des lieux et le diagnostic du territoire. Cette étape est décisive car elle permet d'aboutir à une vision factuelle du territoire et de mettre en évidence les liens de causes à effets. Dans ce contexte, trois commissions thématiques se sont tenues le 18 et 19 mai 2016. A partir des données collectées et suites à ces commissions, une première analyse du territoire, des problématiques environnementales existantes et des sources de pollutions potentielles a été réalisée. Mme AMOROSO présente aux membres de la CLE les points clés de cette analyse.

**Mme HERNANDEZ** conclut en rappelant que, sur la base de cet état de lieux actualisé, de nouvelles commissions thématiques seront organisées le 8 et 9 septembre 2016. L'objectif sera d'identifier et de hiérarchiser les nouveaux enjeux du SAGE. A l'issue de ces temps d'échange, la validation de la phase 1 sera actée lors d'un COPIL et d'une CLE qui se dérouleront à l'automne prochain. Mme HERNANDEZ rappelle que la révision du SAGE permettra de définir la ligne de conduite à tenir pour les prochaines années ainsi que les actions à mener en priorité sur le territoire Oise-Aronde.

**M. BERTRAND** apporte des précisions concernant l'évolution des masses d'eaux superficielles. Sur le territoire du BAC Baugy-Hospices, les agriculteurs sont engagés dans la diminution de l'utilisation d'intrants. Plus de 50% du territoire est concerné par des Mesures Agro-Environnementales (MAE) (notamment sur la réduction de l'utilisation des pesticides). Concernant les nitrates présents dans les eaux souterraines, le temps de transfert conditionné par de nombreux paramètres, est plus long. M. BERTRAND précise que l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) suit l'ensemble des actions relatives à l'utilisation d'intrants.

**M. DOISY** s'interroge sur les nouvelles règles fixées dans le cadre des MAE.

**M. BERTRAND** précise que des évolutions ont été introduites dans la méthode de calcul de l'IFT (Indice Fréquence de Traitement) par les services du Ministère de l'Agriculture. Ce nouvel indice prend désormais en compte le traitement des semences. M. BERTRAND précise que ces nouvelles règles risquent de ralentir la dynamique engagée (désengagement des agriculteurs).

**M. BARTHELEMY** souligne que la nappe de la Craie n'est pas en mauvais état quantitatif en 2015. En effet compte tenu des conditions climatiques actuelles, le niveau de la nappe de la Craie est relativement haut.

**Mme AMOROSO** précise qu'il ne s'agit pas spécifiquement de l'état de la nappe de la Craie pour l'année 2015. L'information est tirée du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021.

**M. VORBECK** rappelle que dans le cadre du SDAGE Seine-Normandie, le bon ou mauvais état des masses d'eau s'évalue sur plusieurs années consécutives.

**Mme AMOROSO** rappelle qu'une analyse des conditions climatiques est prévue afin de mettre en perspective les résultats obtenus sur l'état de la ressource en eau.

**M. DOISY** souhaite avoir des précisions sur la notion de « continuité écologique ».

**Mme AMOROSO** précise que la continuité écologique se définit par la libre circulation des espèces piscicoles et le libre transit sédimentaire.

**M. DESCHAMPS** ajoute qu'une dynamique a été mise en place sur cette thématique. Les syndicats de rivière du territoire ont pris conscience de l'importance de la restauration des milieux et de la continuité écologique. M. DESCHAMPS ajoute que cet enjeu doit être prioritaire dans le futur SAGE Oise-Aronde.

**M. VORBECK** rappelle que dans le cadre de la Directive Inondation, le territoire Oise-Aronde est concerné par deux Territoires à Risques Importants (TRI). Ce classement démontre l'importance de cet enjeu « inondation » et l'intérêt de le conserver/renforcer.

**M. BARTHELEMY** précise qu'il y a eu une évolution de la gestion du risque inondation en Oise-Aronde. Il précise que le territoire est dynamique et s'est engagé dans de nombreuses actions pour réduire l'exposition des personnes et des biens au risque d'inondation. Ainsi, de nombreux élus ont travaillé sur la problématique et des études et travaux ont été menés. Certaines n'ont pu être concrétisées par manque de financement. Il ajoute que le terme utilisé de « stabilité du risque d'inondation » n'est pas pertinent.

**M. THIEBAUT** souhaite que les commissions thématiques de septembre 2016 fassent l'objet de réels débats. L'objectif étant de donner la parole à chaque acteur.

**Mme HERNANDEZ** insiste sur la volonté d'engager une démarche participative. Elle rappelle que le planning de la révision a été adapté afin d'organiser ce deuxième temps d'échange dans le but de construire un projet de territoire partagé et porté par tous.

**Mme AMOROSO** précise que l'avis des acteurs sera pris en compte sur la base d'éléments factuels et quantifiables.

- **Emergence des SAGE voisins : perspectives d'évolution des périmètres**

**M. DESCHAMPS** précise que le SAGE Oise-Moyenne et de la Brèche sont en phase d'émergence. À ce titre, les services de l'État et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie exigent le respect des limites des unités hydrographiques de chaque SAGE. Dans ce cadre, la définition des périmètres voisins entraîne une modification mineure des limites du SAGE Oise-Aronde. La consultation des communes est en cours.

**M. COULLARE** rappelle que le Président du Syndicat du ru de Rhony a engagé une procédure de dissolution auprès de la Préfecture de l'Oise. En parallèle, cette demande a été prise en compte par le SMOA et fera l'objet d'une révision du périmètre du SAGE Oise-Aronde. Pour rappel, le bassin versant du ru de Rhony a été exclu de l'arrêté de périmètre du SAGE Oise-Aronde en 2001 alors qu'il est inclus dans l'unité hydrographique Oise-Aronde.

**M. THIEBAUT** ajoute que les prélèvements agricoles représentent un enjeu important sur le territoire, en raison notamment du classement du bassin de l'Aronde en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Il demande qu'une réflexion soit menée au sujet de l'inégalité de traitement entre les acteurs présents en bordure de ZRE et ceux situés au centre de cette zone.

- **Modèle Oise-Aronde : prévision de modélisation de la nappe de la Craie pour la saison 2016**

**M. DESCHAMPS** rappelle que le modèle de prévision Oise-Aronde permet de suivre et simuler les niveaux de la nappe de la craie et les débits de l'Aronde. Le modèle est un système complexe qui prend en compte de nombreux paramètres (prélèvements, piézométrie, débit, pluviométrie, évaporation, ...). Il précise que la pluviométrie n'est plus prise en compte à partir du 31 mars de l'année N dans le modèle.

**M. MARINI** ajoute que les prévisions sont théoriques. M. MARINI s'interroge sur la nécessité de réétudier le modèle sur la base d'une chronique plus importante.

**M. DESCHAMPS** précise qu'un recalage du modèle est prévu. Il poursuit en présentant l'évolution des prélèvements en eau potable, agricoles et industriels sur le bassin de l'Aronde.

**M. THIEBAUT** ajoute qu'aucune installation n'a été mise en route pour le moment.

**M. BARTHELEMY** demande la mise en œuvre de contrôle de la Police de l'Eau sur le ru de la Conque à Rivecourt notamment au niveau des travaux illégaux de recalibrage du ru et de remblai de zone humide.

**M. LANDORIQUE** précise que la demande sera transmise à la DRIEE en charge du ru.

### **1. Demande d'adhésion à l'outil cartographique CARMEN**

**Mme HERNANDEZ** présente l'outil cartographique CARMEN (**C**ARTographie du **M**inistère de l'**E**Nvironnement). Cette application a été mise en place par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE). Elle permet de mettre en ligne des données géographiques environnementales, et de proposer une visualisation publique de celles-ci. La CLE peut avoir accès à cet outil en réalisant une demande d'ouverture de compte pour laquelle la prise d'une délibération est nécessaire.

La CLE approuve à l'unanimité l'adhésion à l'outil cartographique CARMEN.

### **2. Approbation du rapport d'activité 2015 de la CLE**

La CLE approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2015 de la CLE

M. MARINI remercie les participants ainsi que M. Jean-Claude GRANIER, pour son accueil et lève la séance.

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,



Alain COULLARÉ